

Actu genevoise

Élections et Votations

Faits divers

Grand Genève

Genève i

Abo Biodiversité

# Trop nombreux, les cerfs genevois risquent leur vie

L'État veut limiter la population de ces animaux toujours plus nombreux dans les bois de Versoix. Le sujet divise les défenseurs de l'environnement.



Antoine Grosjean Publié: 17.03.2021, 06h51



En hiver, les cerfs se nourrissent principalement de jeunes pousses d'arbres, en particulier de chênes, l'essence principale des forêts genevoises.

**Getty Images** 







Après la vague de réactions outrées ayant suivi l'abattage d'un jeune cerf égaré au cimetière de Châtelaine, voilà une nouvelle qui va faire du bruit. L'État envisage d'autoriser les tirs de régulation des cerfs afin de limiter leur population, qui est en croissance constante dans les bois de Versoix. Après d'intenses débats internes, la Commission consultative de la diversité biologique (CCDB), où sont notamment représentées des organisations de défense de l'environnement comme le WWF et Pro Natura, a rendu ce mardi un préavis positif à cette demande de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Il revient maintenant au Conseil d'État de donner, ou non, son feu vert.

Les raisons avancées pour ces tirs, qui seraient effectués par les gardes de l'environnement, sont de protéger la forêt et l'agriculture. En hiver, le plus grand mammifère présent dans le bassin genevois se nourrit principalement de jeunes pousses d'arbres, en particulier de chêne, l'essence principale des forêts genevoises. Or, cela empêche ces pousses de grandir et de régénérer la chênaie, alors que le Canton s'efforce justement d'améliorer sa qualité pour pouvoir la valoriser dans la production de bois de construction ou de ressource énergétique. Ces animaux affectionnent aussi les plantes herbeuses, ce qui peut les amener à jeter leur dévolu sur les cultures. Mais aujourd'hui, les champs sont en grande partie protégés par près de neuf kilomètres de clôtures anticerfs posées dans la région de Versoix, avec le soutien de l'OCAN. Seul un agriculteur subit encore des dégâts. Quant à la forêt versoisienne, on y a installé huit cents exclos en bois (enclos visant à garder les cerfs à distance) pour préserver les zones de régénération des arbres. Cela coûte 1000 francs par installation.

## Une régulation «modeste»

Pour le chef des gardes de l'environnement, Yves Bourguignon, les tirs de régulation seraient complémentaires à ces mesures. «Les clôtures de protection des cultures contre les cerfs ont l'inconvénient de bloquer aussi la plupart des autres espèces, ce qui restreint leurs déplacements», explique-t-il, en ajoutant que par rapport aux années 2000, l'indice kilométrique d'abondance de cerfs (autrement dit, leur densité estimée) a doublé, et que le taux d'abroutissement (proportion de pousses d'arbres mangées par les animaux) ne cesse d'augmenter. «Nous avons la responsabilité de trouver un équilibre entre les différentes politiques publiques, l'agriculture, la biodiversité, la forêt, et de prendre en compte les souhaits de nos partenaires. Le

cerf est une espèce qui doit se gérer au niveau régional, et nos voisins français et vaudois nous reprochent de ne rien faire. Nous voulons éviter la situation qui s'est produite avec les sangliers dans les années 2000, où nous avions cessé les tirs de régulation, ce qui a fait exploser leur population et les dégâts qu'elle occasionnait. Avec les cerfs, il s'agira d'une modeste régulation de quelques animaux.»

On parle de tuer peut-être une dizaine d'individus par an – environ un tiers de mâles, un tiers de biches et un tiers de jeunes – sur une population qui pourrait atteindre des pics de 60 à 70 individus dans les bois de Versoix. Une étude menée par le bureau Ecotec a mesuré l'impact de la présence des cerfs sur cette forêt. «Partout, on y voit les dégâts qu'ils font, relève Patrick Durand, directeur d'Ecotec. Le taux d'abroutissement dépasse régulièrement les 20%, ce qui est le seuil considéré comme tolérable pour que la forêt se régénère. La densité de cerfs est énorme. Nous en avons recensé 13,5 au kilomètre carré en hiver, lorsqu'ils sont le plus nombreux.» Pour ce biologiste, le retour du cerf est une des rares fiertés qu'on peut avoir en Suisse en matière de biodiversité. «Mais alors qu'on tire des chevreuils et des centaines de sangliers pour réguler leurs populations, il n'y a pas de raison de faire une exception pour le cerf. Sauf si c'est une question politique. Soit on revoit nos objectifs forestiers, soit on tire le cerf.»

### «La forêt n'est pas qu'une réserve naturelle»

Président de la CCDB, René Longet se félicite aussi de la présence des cerfs à Genève: «Cependant, leur densité y est trois à quatre fois supérieure à ce qui est toléré en France ou dans le canton de Vaud. Il ne s'agit pas d'être contre le cerf, mais la forêt n'est pas qu'une réserve naturelle. Elle remplit plusieurs fonctions, qui doivent s'équilibrer.» L'ancien élu socialiste précise que l'autorisation des tirs de régulation doit être assortie de conditions et que chaque plan de tir sera examiné préalablement par la commission.

Il est notamment question d'assurer de bonnes conditions d'existence aux cerfs, en évitant de fragmenter le territoire régional avec de trop nombreuses clôtures, de la pollution lumineuse et d'autres obstacles, afin d'empêcher qu'ils se concentrent dans un secteur restreint parce qu'ils sont entravés dans leurs déplacements. Dans cette même optique, il faudrait réhabiliter les corridors biologiques, dont la plupart ne sont plus utilisés par les cerfs, en particulier ceux qui doivent leur permettre de

faire des transhumances entre la plaine et le Jura, comme l'a montré une étude de l'Hepia (Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève). Il s'agirait aussi de limiter l'accès aux véhicules motorisés sur les chemins et de créer des sanctuaires à cerfs, où ils pourraient trouver refuge sans être dérangés. Mais alors qu'une majorité de la CCDB a estimé que ces objectifs pouvaient être poursuivis parallèlement aux tirs de régulation, une minorité aurait souhaité que l'on garantisse d'abord ces conditions avant d'autoriser les tirs de régulation (*lire ci-dessous*).

Publié: 17.03.2021, 06h51

Vous avez trouvé une erreur? Rapporter maintenant.

#### Défenseurs de l'environnement partagés

La question des tirs de régulation des cerfs a donné lieu à des débats nourris au sein de la Commission consultative de la diversité biologique (CCDB), dont une minorité y était opposée. La députée PDC Christina Meissner, qui y représente le WWF, ne décolère pas. «Je ne suis pas fondamentalement contre les tirs de régulation des cerfs, mais les autoriser maintenant est prématuré. Dans un canton sans chasse, il faudrait d'abord examiner toutes les autres solutions pour limiter le nombre de cerfs dans les bois de Versoix avant d'en venir à les abattre. Si on recrée des corridors biologiques, ils pourront plus facilement se déplacer ailleurs et relâcher la pression sur cette forêt. Par ailleurs, cette décision est basée sur la gestion actuelle de la forêt en futaie irrégulière de chênes, mais on ne s'est pas demandé s'il ne fallait pas remettre ce choix sylvicole en question et opter pour un autre type de forêt, plus compatible avec les cerfs.» Christina Meissner estime par ailleurs que Genève pourrait tirer avantage de la présence de cet animal sur son territoire en créant une offre touristique liée à l'observation des cerfs, qui sont relativement faciles à observer à certaines saisons et qui fascinent beaucoup le public. «J'espère que le Conseil d'État fera savoir que ça n'est pas sa priorité que de tirer les cerfs comme premier acte fort après l'adoption du plan pour préserver la biodiversité. Il n'y a pas urgence à cela.»

Lui aussi connu pour être un amoureux de la nature, Philippe Roch, l'ancien secrétaire d'État à l'Environnement, qui siège aussi à la CCDB, a quant à lui voté pour les tirs de régulation des cerfs. «Étant un des artisans de l'interdiction de la chasse à Genève en 1974, je ne suis jamais content quand on tire des animaux. Mais le consensus qu'on a trouvé en posant des conditions à cela me convient. S'il y a trop de cerfs dans les bois de Versoix, cela peut aussi être mauvais pour eux-mêmes. Le risque de maladies s'accroît, ainsi que le risque d'accidents sur les routes. De toute manière, nous allons suivre de près l'évolution de la situation. Les plans de tir devront être soumis à la commission. Les conditions

que nous avons réussi à faire accepter devront être mises en œuvre mais pour certaines, comme les corridors biologiques, cela prendra des années.»

THÈMES						
Nature	Faune	Genève	Biodiversité	Animaux	Forêt	chasse
23 commentaires						
Votre nom						
Sauvegarder						
Joelle Muhlo	emann					
		,	Voir tous les com	nmentaires 🗸		

#### **ARTICLES EN RELATION**

TdG

La une

Journal numérique

Archives du journal

Impressum

CGV

Politique de confidentialité

Contact

Abonnements

Tous les Médias de Tamedia

© 2021 Tamedia. All Rights Reserved